



CS_2025_14

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à dix heures, se sont réunis, Salle de La Boule d'Or à PONTCHATEAU, sur convocation adressée le quatorze mars deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Philippe CADOREL et Lionel MUSTIERE, Mme Édith MARGUIN ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Pierre LAUDEN, Patrick CORBEL, Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Arnel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE (*pouvoir reçu de M. BUCHET*), et André RAITIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. BRARD*) et Didier BROUSSARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET, Pascal ÉVAIN et Mme Marie-Line BOUSSEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Patrick BERNIER, Claude CAUDAL et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Frédéric LAUNAY et Thierry COIGNET

Secrétaire de séance : M. Didier BROUSSARD

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 31

Votants : 33

Pouvoirs : 2

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Philippe PADIOLEAU ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER et Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, M. Patrick BUCHET (*pouvoir donné à M. CLAUDE*), Laurent MERCIER, Jacques PRAUD et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. David MOISAN et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Cédric BIDON, Benoît BOULLET, Luc NORMAND et Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*), Yvon JACOB et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Hervé CREMET, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD et Vincent YVON.

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Les membres du Comité syndical sont informés des résultats de l'exercice 2024 qui s'établissent ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 17 930 258,53 €
- Section d'investissement : -4 791 144,68 €

Le solde des restes à réaliser présente un excédent de 15 670 676,36 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget 2025, tels que présentés ci-dessous :

Vote du compte administratif le 21 mars 2025	
A. Résultats d'exploitation de l'exercice N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	17 930 258,53 €
dont B. plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	
C. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif N-1 (si déficit)	
R 002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
Résultats à affecter : D. = A. + C.	17 930 258,53 €
(si D. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
E. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (si négatif)	-4 791 144,68 €
R 001 (si positif)	
F. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	15 670 676,36 €
Excédent de financement = E. + F.	10 879 531,68 €
Affectation = D.	17 930 258,53 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	17 930 258,53 €
3) Report en exploitation R 002	0,00 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : NEANT	
DEFICIT REPORTE D 002	

Pour extrait conforme,
Le Président,
Frédéric MILLET



CS_2025_14

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
- sa transmission en Préfecture le 27/03/2025
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 27/03/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.